

## Section Internationale Britannique

*A partir de la rentrée 2023 en seconde*



Les sections internationales constituent un dispositif bilingue et biculturel mis en en place par le ministère chargé de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires.

Leur particularité est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi de la culture et du suivi pédagogique du pays partenaire.

*« La formation dispensée dans les sections internationales a pour objet de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines »*

Actuellement, la validation de l'option internationale du baccalauréat français (OIB) repose sur des évaluations spécifiques qui portent sur des enseignements spécifiques, d'une part de langue et littérature de la section et, d'autre part, de la discipline non linguistique de la section.

Le nouveau Baccalauréat Français International (première session en 2024) intégrera les sections internationales.

**Programme en seconde, première et terminale : [CLIQUER ICI](#)**